



Recours pour non paiement de la somme totale d'un véhicule d'occasion

Par nicoBLLIC, le 10/11/2020 à 00:40

Bonjour je me permet de vous poser une question qui a peut être déjà été posée d'une autre manière comme j'ai pu le voir sur une page (PDF) de ce forum.

Mon problème est simple et en même temps je pense malheureusement assez courant.

J'ai vendu un véhicule d'occasion à une tierce personne , en l'occurrence un ancien collègue de travail avec qui je m'entendais bien et en qui j'avais une totale confiance pour le paiement de ce véhicule. Malheureusement étant assez jeune je n'avais pas connaissance de certains documents à réaliser "au cas où" tel qu'une reconnaissance de dette par exemple. Donc pour résumer je lui ai cédé un scooter 50CC pour 515 euros avec l'espoir qu'il me paierai dans les mois qui suivraient , étant plutôt flexible à ce niveau là. Je n'ai donc pas de papier type reconnaissance de dette qui prouve la somme qu'il me devait au départ mais j'ai toute une serie de messages SMS échangés avec lui qui le prouvent. Et en même temps qui prouvent la date à laquelle il me disait qu'il allait faire un virement que bien sûr je ne recevais pas. A ce jour sur ces 515 je n'ai reçu que 100 par virement, il reste donc 415 et j'ai la preuve là aussi par SMS qu'il était au courant et qu'il m'indiquait qu'il me paierai à une certaine échéance alors que j'attend toujours...Bien sûr tous ces SMS sont datés avec heure et minutes.

Pour donner un exemple de message des plus explicite , 1 mois après la date de vente et de cession (car il avait eu des dépenses imprévues le mois précédant et là encore j'ai la preuve par SMS), il m'envoie un SMS du type : " je voulais juste savoir combien je te dois pour le scooter" et moi qui lui rétorque "515" (grossièrement) et lui qui me retorque " je t'ai fait un virement de 100, je t'en ferai un de 100 le 10 si ça te dérange pas et le reste le mois prochain"

Depuis maintenant 3 jours il est injoignable sur son téléphone et se met directement en mode avion après que je l'appelle.

Ma question est donc la suivante : Ces SMS peuvent-ils faire office d'une preuve suffisante pour prouver la somme qu'il me devait ? Est ce bien à un juge de proximité que je devrai soumettre ce litige ? Quelles démarches concrètes dois-je effectuer ? Je vous remercie par avance car je suis dépité de la tournure que prend cette histoire...